# Quatrième Parlement européen des personnes handicapées

**Mercredi 6 décembre 2017**

**Hémicycle du Parlement Européen | Bruxelles**

## Ordre du jour

**10 heures – 10 h 20 Cérémonie d'ouverture**

Antonio Tajani, Président du Parlement européen

Yannis Vardakastanis, Président du Forum européen des personnes handicapées (FEPH)

**10 h 20 – 11 h 20 Nous voulons voter! Vers des élections européennes accessibles en 2019 et une pleine participation des personnes handicapées à la vie politique et publique**

 Coprésidence: Ádám Kósa, coprésident de l’intergroupe «Personnes handicapées» du Parlement européen, Marek Plura, vice-président de l’intergroupe «Personnes handicapées» du Parlement européen et Maureen Piggot, membre du comité exécutif du FEPH.

 **Interviennent:**

 Georgios Dassis, Président du Comité économique et social européen;

  Harry Roche, membre du conseil d’administration d’Inclusion Europe et membre du groupe de pilotage de la plateforme d’autoreprésentation d’Inclusion Europe;

 Dimitrios Papadimoulis, député au Parlement européen, vice-président du PE chargé de l’égalité des genres et de la diversité;

 Krzystof Pater, membre du Comité économique et social européen

Kostadinka Kuneva, coprésidente de l’intergroupe «Personnes handicapées» du Parlement européen

 Pat Clarke, vice-président du FEPH

11 h 20 - 12 h 25 **Premier débat en plénière**: Interventions de députés au Parlement européen et de délégués du mouvement européen pour les personnes handicapées

**12 h 25 – 12 h 30 Adoption du manifeste du FEPH relatif aux élections européennes**

**12 h 30 - 14 heures Pause déjeuner - délégués officiels et député au Parlement européen uniquement**

**14 heures - 15 heures Les droits de l’homme pour tous: vers une stratégie européenne en faveur des personnes handicapées pour 2020-2030 et un budget de l’Union inclusif**

Coprésidence: Helga Stevens, coprésidente de l’intergroupe «Personnes handicapées» du Parlement européen et Gunta Anca, membre du comité exécutif du FEPH.

**Interviennent:**

Marianne Thyssen, commissaire européenne chargée de l'emploi, des affaires sociales, des compétences et de la mobilité des travailleurs;

Marian Harkin, vice-président du Parlement européen;

Emily O’Reilly, médiatrice européenne;

Luca Visentini, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES);

Jana Hainsworth, présidente de la Plateforme sociale;

Mauro D'Attis, membre du Comité européen des régions;

Rodolfo Cattani, membre du comité exécutif du FEPH;

15 heures - 15 h 55 **Deuxième débat en plénière**: Interventions de députés au Parlement européen et de délégués du mouvement européen pour les personnes handicapées

**15 h 55 - 16 heures Adoption de la résolution sur la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées**

**16 heures - 16 h 45 L’Union européenne dans le monde: montrer l’exemple en matière de développement durable et de droits des personnes handicapées**

Coprésidence: Olga Sehnalova, coprésidente de l’intergroupe «Personnes handicapées» du Parlement européen et Nadia Hadad, membre du comité exécutif du FEPH.

**Interviennent:**
Neven Mimica, commissaire chargé de la coopération internationale et du développement (par vidéo enregistrée à l’avance);

 Philippe Lamberts, coprésident du groupe Verts/ALE;

Alison Coleman, SDG Watch Europe;

 Ana Pelaz, vice-présidente du FEPH;

 Christos STYLIANIDES, [commissaire européen chargé de l’aide humanitaire et de la gestion des crises](https://fr.wikipedia.org/wiki/Commissaire_europ%C3%A9en_%C3%A0_la_coop%C3%A9ration_internationale%2C_%C3%A0_l%27aide_humanitaire_et_%C3%A0_la_r%C3%A9action_aux_crises).

16 h 45 - 17 h 25 **Troisième débat en plénière**: Interventions de députés au Parlement européen et de délégués du mouvement européen pour les personnes handicapées

**17 h 25 - 17 h 30 Conclusions:**

 Yannis Vardakastanis, Président du FEPH

## Contexte

L'objectif du quatrième Parlement européen des personnes handicapées (PEPH) est de favoriser le dialogue entre les délégués d’organisations de personnes handicapées de tous les États membres et de tous les groupes de personnes handicapées – qui représentent ainsi le mouvement européen pour les personnes handicapées dans toute sa diversité –, les députés au Parlement européen et les responsables politiques de l’Union européenne.

Le PEPH coïncidera avec la Journée internationale des personnes handicapées (le 3 décembre) et le 20e anniversaire de la création du Forum européen des personnes handicapées: le FEPH a été fondé en 1997 pour réunir les organisations représentatives de personnes handicapées de toute l’Europe et offrir une voix puissante et unie aux 80 millions d’Européennes et d’Européens atteints de handicaps. Par ses travaux, le FEPH veille à ce que les personnes handicapées soient associées aux décisions qui les concernent grâce à une participation active à l'élaboration des politiques de l'Union; c’est le fondement même de la devise du Forum, à savoir «Rien sur nous sans nous».

Le PEPH a été organisé à trois reprises, en 1993, en 2003 et en 2012. La première édition du PEPH a été organisée à l’initiative de la Commission européenne dans le cadre du programme HELIOS, avant la création du Forum européen des personnes handicapées (FEPH), et s’est déroulée au moment de l’adoption des règles des Nations unies pour l’égalisation des chances des personnes handicapées; La deuxième édition, organisée par le FEPH, a marqué la fin de l’année européenne des personnes handicapées 2003 et le 10e anniversaire des règles des Nations unies, en plus de coïncider avec les négociations relatives à la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées; Enfin, le troisième PEPH portait avant tout sur la mise en œuvre de la convention des Nations unies dans une Union européenne en proie à la crise, qui venait de la ratifier et s’apprêtait à présenter son premier rapport sur l’état d’avancement de cette mise en œuvre au Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies.

La convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif ont été adoptés le 13 décembre 2006 par l’Assemblée générale des Nations unies. Depuis, la convention a été ratifiée par 173 pays, dont 27 États membres de l’Union, et le protocole facultatif par 92 pays, dont 22 États membres de l’Union. L’Union européenne a ratifié la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées le 23 décembre 2010, tandis que sa ratification du protocole facultatif reste en attente. En 2015, le Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies s'est penché sur la mise en œuvre par l’Union de la convention des Nations unies et a salué ses efforts (dans ses conclusions).

Le quatrième PEPH est l'occasion de célébrer le 20e anniversaire du FEPH, à l’heure où les institutions européennes incluent dans leurs actions les observations conclusives du Comité et que l'on observe une progression vers la pleine intégration des personnes handicapées dans le programme de travail à l’horizon 2030, notamment les objectifs de développement durable. Les délégués des organisations de personnes handicapées adopteront également deux résolutions.

## Règlement

Le PEPH vise à favoriser le dialogue entre les représentants des organisations de personnes handicapées et les députés au Parlement européen. C’est pourquoi chacune des trois sessions principales prévoit un débat en plénière, régi par un règlement similaire à celui en vigueur lors des sessions plénières du Parlement européen: **les listes d’orateurs seront établies et approuvées à l’avance.** Les organisateurs veilleront à ce que les listes d’orateurs incluent les personnes handicapées les plus marginalisées, à savoir les femmes et les jeunes atteints de handicap, les personnes présentant un handicap intellectuel ou psychosocial et les personnes qui nécessitent un niveau élevé d’assistance. Les sessions seront présidées conjointement par les membres du comité exécutif du FEPH et les députés au Parlement européen membres du bureau de l’intergroupe «Personnes handicapées».

**RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**

* Interprétation dans toutes les langues officielles de l’Union européenne (à l’exception du maltais et du gaélique);
* Interprétation en langue des signes internationale;
* Vélotypie (reconnaissance vocale) en anglais;
* Diffusion des débats en direct et dans un format accessible sur la chaîne de télévision du Parlement européen ([www.europarl.europa.eu/ep-live](http://(www.europarl.europa.eu/ep-live));
* Documents de réunion disponibles en anglais, français, dans un format facile à lire ainsi qu’en braille.